

Commune de Barsac

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2010

PROCESVERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 12

Votants 17

Date de convocation 26 février 2010

L'an deux mille dix, le 08 mars, à 18h35

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Philippe Meynard, Maire.

PRESENTS : M. Philippe MEYNARD, Maire, M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Katell BEDOURET EYHARTZ, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS, Adjoints, Mme Kathy CAMPISTRON, Mme Marie-José MEYROUX, Mme Sonia CHIFFAUT GRASSMAN, Mr Jean-Marcel COULOMBEAU, M. Patrick GRASZK, M. Frédéric LALANDE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mr Olivier BECOGNEE, Melle Solenne LATASTE

POUVOIRS : M. François FERRAND donne pouvoir à M. Joël DUBOURG, Mme Catherine MARCHAL donne pouvoir à Mme Kathy CAMPISTRON, M. Didier BERGEY donne pouvoir à M. Dominique CAVAILLOLS, Mme Sylvie GEORGE DESQUEYROUX donne pouvoir à Mme Anne-Marie PENEAU, Mme Françoise SERY donne pouvoir à Mme Marie-José MEYROUX.

Le décompte des présents fait apparaître que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 février 2010. Le procès-verbal ayant été diffusé aux Conseillers municipaux préalablement, il n'en est pas donné lecture en séance.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur ce compte rendu. Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 9 février 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose à ses collègues de signer le compte-rendu du Conseil Municipal à la fin de la séance.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Solène LATASTE comme secrétaire de séance. Cette proposition est validée par le Conseil.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle les points inscrits à l'ordre du jour sur lesquels le Conseil Municipal est appelé à délibérer :

- Budgets 2010 : Commune, Assainissement, Accueil périscolaire
- Communauté de Communes du canton de Podensac – Transfert de la compétence « lecture publique », modification des statuts
- DIA – immeuble 34 Av Aristide Briand
- DIA – immeuble 77 Av Aristide Briand
- Foyer rural multi associations – maison des associations – plan de financement 2^{ème} tranche (DDR)
- Skate Parc – plan de financement (DDR)

Monsieur le Maire rajoute un point à l'ordre du jour :

- Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) – Transfert de la compétence « lecture publique »

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en conséquence.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

OBJET : VOTE DU BUDGET 2010 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à ses collègues les axes du Budget Communal 2010.

Il donne lecture au Conseil Municipal des éléments du budget 2010.

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 635 236,10 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 353 743,28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget 2010 de la Commune

- **par chapitre en fonctionnement**
- **par opération en investissement**

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1 - CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT, Monsieur le Maire détaille la section de fonctionnement par chapitres.

a) Les dépenses :

au **chapitre 11 « charges à caractère général », 356 250 €**

Les comptes 60611 « énergie-électricité » et 60612 « chauffage urbain » représentent une dépense conséquente de 90.000 € à eux deux : Monsieur le Maire rappelle que la Mairie a pris des mesures importantes pour la maîtrise des dépenses d'énergie tant au niveau du remplacement des menuiseries de l'Hôtel de Ville que l'emploi d'ampoules LED, mais également en matière d'éclairage public qui sera éteint de entre 1h et 5 heures du matin.

Ces économies d'énergie ne seront réellement quantifiables qu'à l'issue d'une année pleine, c'est pourquoi le montant 2010 des comptes 60611 et 60612 reste identique à 2009.

Concernant les autres postes, il n'y pas de remarque particulière, sauf à savoir que le compte 6232 « fêtes et cérémonies » est maintenu à 25.000 € afin de soutenir certaines manifestations existantes et à venir.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Jean-Marcel COULOMBEAU s'interroge sur la signification du terme « budget cumulé » au compte 6065. Monsieur le Maire répond que c'est le montant voté en 2009 et que la proposition nouvelle peut être moindre puisqu'en l'occurrence la communauté de communes prendra, au 1^{er} juillet, la compétence de la lecture publique et qu'il s'agit donc des six mois pris en charge par la municipalité.

Madame Kathy CAMPISTRON demande à quoi correspond le compte 6236 ; Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des frais d'impression et des honoraires de la personne chargée de la rédaction et du graphisme.

Au **chapitre 12 « charges de personnel et frais assimilés », 453 400 €**

La baisse par rapport à l'année précédente s'explique par le fait que le personnel parti à la retraite a été remplacé par des contrats aidés exonérés de charges sociales. Ainsi la commune fait des économies alors même que le nombre d'heures accomplis par le personnel communal s'est accru.

Monsieur le Maire ajoute qu'au niveau des recettes, les aides de l'Etat qui s'élèvent à 75.000 € pour 2010 serviront à l'autofinancement du skate parc et à la rénovation de la nouvelle petite salle d'exposition du petit Paradis à coté de l'église.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de questions.

Au **chapitre 65 « autres charges de gestion courante », 176 843 €**

Deux éléments pour expliquer l'augmentation par rapport à l'année dernière : le premier s'explique par une subvention à verser au CCAS de la commune, et le deuxième s'explique par le retard de paiement de l'aide de la CAF au périscolaire dans le contrat enfance jeunesse.

Monsieur le Maire confirme le maintien du montant des subventions aux associations.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de question.

Au **chapitre 66 « charges financières », 107 540 €**

Il s'agit des intérêts de la dette.

Monsieur le Maire propose un virement à la section d'investissement la somme de 373.000 €. D'où un montant cumulé de 1 635 236,10 € en dépenses.

b) Les recettes :

Au **chapitre 70 « ventes de produits fabriqués, prestations de services », 118 068 €**

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit des redevances qui sont perçues au niveau du restaurant scolaire, et la réversion des budgets annexes (heures effectuées par le personnel communal)

Au **chapitre 73 « Impôts et taxes », 575 000 €**

Les contributions directes sont en augmentation, essentiellement au niveau de la taxe d'habitation due par les nouveaux arrivants et le foncier bâti dont la reclassification s'est faite à la hausse.

Monsieur le Maire fait remarquer que cette augmentation est prévisible encore sur les deux prochaines années entre 5 % et 10 %. Il précise que nous sommes en concordance avec le plan d'augmentation des recettes prévu lors du lancement des importants travaux d'aménagement de bourg.

Le **chapitre 74 « Dotations et participations », 530 108 €**

Est incluse dans ce chapitre l'ensemble des subventions attendues de l'Etat, y compris celles concernant les emplois aidés.

Pour compléter les recettes, Monsieur le Maire propose d'intégrer le résultat reporté de l'année dernière soit 402 060,10 €.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de questions.

Monsieur le Maire propose de mettre au vote la section de fonctionnement en recettes et dépenses telle que détaillée, qui s'élève à la somme de 1 635 236,10 €

POUR : UNANIMITE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2 – CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 353 743,28 €, et propose de détailler les opérations d'investissement par opérations.

18H55 arrivée de Monsieur Frédéric LALANDE

a) les dépenses :

Monsieur le Maire expose que la totalité des investissements sont autofinancés par le budget communal, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'emprunt, et que l'équilibre du budget est assuré sans le recours à une augmentation des impôts. Il ajoute que les priorités ont été définies aux termes de plusieurs réunions de travail des élus mais aussi avec le Conseil des Sages et la Commission des Citoyens.

- **opération 123 « acquisition matériel de bureau », 5 900 €**

Concerne les logiciels utilisés en Mairie, également le renouvellement informatique et l'achat de mobilier.

- **opération 169 « achat de matériel », 4 000 €**

Il s'agit du plan de renouvellement du matériel pour les cantonniers

- **opération 190 « travaux Mairie », 4 000 €**

Monsieur le Maire informe que les radiateurs devront peut-être être changés du fait de l'accueil provisoire des services de la communauté de communes au premier étage de l'Hôtel de Ville durant les travaux à Podensac.

- opération 192 « travaux écoles », 6 000 €

Ce sont les demandes des enseignants en matière d'isolation phonique de deux classes de maternelle, et également des protections au niveau des radiateurs pour éviter des accidents avec les enfants.

Monsieur Jean-Marcel COULOMBEAU s'interroge sur le projet qui concerne l'autre aile de l'école.

Monsieur le Maire répond que le dossier n'est encore qu'à l'état embryonnaire, qu'il est nécessaire de planifier les investissements.

- opération 194 « acquisition de terrain » », 63 000 €

Il s'agit d'acquérir la maison du 15 rue du XI novembre à Barsac afin de permettre la jonction avec le parking du stade. Monsieur le Maire insiste sur le fait que cette acquisition en autofinancement est possible grâce aux quelques opérations immobilières sur le patrimoine communal. Cette rationalisation de l'utilisation des bâtiments communaux permet de vendre des biens qui ne sont pas stratégiques pour réinvestir dans la remise en état d'autres bâtiments nécessaires à la vie associative et culturelle ou autre de la commune.

- opération 212 « Le Paradis », 35 000 €

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine communal, Monsieur le Maire explique que quand le grand bâtiment du Paradis sera vendu la salle du rez de chaussée ne pourra plus être utilisée. Ainsi le Petit Paradis aura vocation à devenir un espace d'accueil et d'expositions ou autres.

Monsieur Jean-Marcel COULOMBEAU souhaiterait que cette salle puisse être utilisée à l'occasion du festival de la Bande Dessinée en octobre.

- opération 214 « plantations », 18 000 €

C'est la continuité du programme d'amélioration du cadre de vie des habitants en suivant la réalisation de travaux de voirie par la communauté de communes. Cette année, sont prévus des travaux d'aménagement entre le carrefour de Jauguet et le passage à niveau. Monsieur le Maire ajoute que ces aménagements paysagers le long des routes permettent de préserver la voirie des manœuvres des engins agricoles qui dégradent la route, et canalisent le champ visuel des automobilistes en les obligeant à ralentir.

Monsieur le Maire informe que le montant des travaux investi par la CDC sur la rue de la tour de Mercadet s'élève au total entre 600.000 et 700.000 euros.

Les viticulteurs ont été saisis afin de prévoir un espace suffisant sur leurs parcelles pour le maniement des engins.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du canton de Podensac n'intervient que sur les voiries qui lui ont été transférées. Concernant les plateaux non conformes réalisés par la commune d'Illats sur la route départementale, ceux-ci devront être remis aux normes à la demande du Conseil Général.

19h13 : arrivée de Katell BEDOURET EYHARTZ

- opération 221 « port de Barsac », 10 000 €

Monsieur le Maire rappelle le problème de stationnement sauvage, et les réunions d'informations et de discussion avec les habitants du port sur le projet de son réaménagement. Ainsi, en accord avec les riverains, il a été procédé à l'installation de plots en bois, et de limiteurs de hauteur, afin de permettre une utilisation respectueuse des lieux.

Monsieur le Maire ajoute que la moitié du coût des travaux est prise en charge par « voies navigables de France ».

Monsieur Dominique CAVAILLOLS fait remarquer que les saisonniers s'installent au port de façon régulière et respectueuse.

- opération 225 « travaux divers », 6 000 €

Il s'agit du projet de réalisation d'une fontaine en lieu et place de l'ancien puit, en vue d'un nouveau lieu de vie et de rencontre.

- opération 226 « aménagement complexe Bastard, 3 000 €

Il s'agit de rajouter au coût du nettoyage des tags, le remplacement de la chaudière du bâtiment de football.

Monsieur Dominique CAVAILLOLS précise que les deux anciennes chaudières ont duré jusqu'à trois années supplémentaires.

Monsieur le Maire ajoute que le soutien associatif ce n'est pas seulement les subventions municipales mais également l'usage de locaux mis à neufs pour le bon fonctionnement des associations.

- opération 227 « équipement groupe scolaire », 2 500 €

Il s'agit de satisfaire les demandes des enseignants, au travers des fiches navettes, en fonction de leurs besoins.

- opération 228 « illuminations », 3 000 €

Il s'agit du remplacement des illuminations de Noël.

Monsieur Joël DUBOURG annonce qu'il a pris contact avec une entreprise spécialisée de location de matériel, et ainsi évaluer le coût d'une mise à disposition par rapport au prix de revient d'un achat d'illuminations avec pose et démontage ainsi que éventuellement les réparations.

- opération 232 « aménagement complexe Montalivet », 8 000 €

Afin de répondre aux attentes des parents qui amènent leurs enfants au jardin et qui se plaignent des déjections canines et des errances d'animaux à proximité, il est nécessaire d'installer un grillage de protection avec portique pour séparer complètement l'aire de jeux des autres activités du parc.

Monsieur le Maire prévoit en outre un agrandissement de cet espace.

- opération 234 « église », 175 000 €

Il s'agit des travaux de rénovation des intérieurs de l'église saint Vincent.

Monsieur le Maire précise que 104.000 € sont financés au travers de subventions du Conseil Général, du Conseil Régional et de la DRAC, et 71 000 € sont autofinancés sur le budget communal.

Monsieur le Maire rappelle que l'église est un bâtiment communal, et que de nombreux travaux ont déjà été effectués pour environ 200.000 € autofinancés par le budget communal dans le cadre de la sauvegarde du patrimoine communal.

Monsieur Jean-Marcel COULOMBEAU évoque le concert exceptionnel qui doit se produire à l'église.

Monsieur Dominique CAVAILLOLS rappelle que les travaux ont commencés en 1986.

Monsieur Joël DUBOURG informe que l'appel d'offres est lancé.

- opération 236 « place Franck Chassaigne », 30 000 €

Monsieur le Maire demande qu'un travail de réflexion soit effectué sur les aménagements de la place Franck Chassaigne. Un projet d'aménagement est d'ores et déjà avancé avec une voie principale qui puisse servir aux enfants pour faire de la trottinette, du skate, du vélo ou toute autre activité. Des chemins matérialisés pourraient être créés afin de transformer cet espace en lieu de vie avec une jonction de la route départementale jusqu'aux écoles, le skate parc, le foyer rural.

La commission des citoyens et le conseil des sages sont invités à la réflexion.

- opération 243 « bâtiment multi associations Montalivet », 112 000 €

Il s'agit du financement de la deuxième tranche de travaux.

Au final, les deux tranches qui s'élèvent à 300 000 €, déduction faite des subventions, auront été financées en partie par la cession d'un logement il y a deux ans et en partie par l'autofinancement du budget communal.

- opération 244 « skate parc », 37 000 €

Dans l'attente d'une confirmation des subventions demandées, l'opération est entièrement autofinancée.

Monsieur le Maire justifie le montant de cet investissement par le choix de la qualité du matériel de revêtement anti bruit.

Monsieur Jean-Marcel COULOMBEAU demande si son fils pourra faire du vélo au skate parc.

Monsieur le Maire affirme que l'utilisation des vélos sera autorisée sur cette esplanade.

Après ce détail des opérations de la section d'investissement au niveau des dépenses, Monsieur le Maire aborde les recettes d'investissement qui consistent dans le virement de la section de fonctionnement et les attentes de subventions, afin d'arriver à un équilibre de 1 353 743,28 € sans emprunt.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de question.

Il met aux voix la section d'investissement équilibrée à 1 353 743,28 €.

POUR : UNANIMITE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET : VOTE DU BUDGET 2010 – BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose à ses collègues les axes du Budget du service communal d'assainissement.

Il donne lecture au Conseil Municipal des éléments du budget 2010.

La section de fonctionnement est équilibrée à 366 871,81 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 018 733,37 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget 2010 de l'Assainissement

- **par chapitre en fonctionnement**
- **par opération en investissement**

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1) concernant la section de fonctionnement

Monsieur le Maire expose au conseil les dépenses classiques de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de questions

Il met aux voix la section de fonctionnement équilibrée à 366 871,81 €

POUR : UNANIMITE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2) concernant la section d'investissement

Monsieur le Maire détaille les opérations d'équipement.

- opération 11 « extension réseaux divers », 5 000 €

Il s'agit d'anticiper le raccordement éventuel de nouvelles familles.

- opération 16 « pompes lagunage », 5 000 €

Il s'agit de parer à un dysfonctionnement des pompes existantes.

- opération 17 « traitement H2S », 5 000 €

Monsieur le Maire appelle l'attention de Monsieur Joël DUBOURG sur les problèmes de mauvaises odeurs rue Barrau.

- opération 18 « Station épuration », 950 000 €

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'estimations, et que certaines dépenses envisagées pourraient ne pas être nécessaires. Quoiqu'il en soit l'appel d'offre décidera du montant des travaux.

D'ores et déjà, le Conseil Général a octroyé une subvention de 174 600 €, un dossier de demande complémentaire a été déposé malgré le peu de chance d'être obtenu eu égard à la situation financière délicate du Conseil Général, une demande de subvention a également été déposée auprès de l'agence du Bassin Adour Garonne.

Monsieur le Maire informe que les excédents de l'an dernier sont importants, et permettent ainsi de limiter l'emprunt à 500.000 €, et propose un financement de 275.000 € prélevé sur les excédents. Bien entendu, le montant final des travaux à l'issue de l'appel d'offre et le montant des subventions attendues diminueront d'autant l'emprunt. En outre, les emprunts terminés ou qui se terminent éviteront toute incidence sur la contribution des familles. Le prix du m³ assaini restera l'un des plus bas du département.

Monsieur le Maire précise que par la suite il faudra se pencher sur le raccordement du port à la nouvelle station d'épuration.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Monsieur Frédéric LALANDE demande si des protections en cas d'inondation sont prévues.

Monsieur le Maire répond qu'une station en roseaux résiste mieux qu'une station en lagunes, mais qu'aucune station ne peut endurer une inondation sans dégâts.

Monsieur Joël DUBOURG ajoute que la nouvelle station d'épuration ne peut pas être déplacée.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de question

Il met aux voix la section d'investissement équilibrée à 1 018 733,37 €

POUR : UNANIMITE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

OBJET : VOTE DU BUDGET 2010 – ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire expose à ses collègues les axes du Budget de l'accueil périscolaire.

Il donne lecture au Conseil Municipal des éléments du budget 2010.

La section de fonctionnement est équilibrée à 68 000,00 €

La section d'investissement est équilibrée à 12 695,00 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget 2010 de l'APS

- **par chapitre en fonctionnement**
- **par opération en investissement**

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire précise que la partie la plus importante sur les dépenses de fonctionnement est la masse salariale, et au niveau des recettes ce sont essentiellement les subventions d'équilibre de la commune et la participation de la CAF au travers du contrat enfance jeunesse.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de question

POUR : UNANIMITE CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, à propos de l'interclasse du midi, que des réunions de travail ont eu lieu avec les associations des parents d'élèves, des élus, et les enseignants au niveau du conseil d'école, en vue de la prise en charge par le budget communal de la mise à disposition de un ou deux éducateurs afin d'occuper les enfants pendant l'interclasse au travers d'activités sportives ou d'ateliers culturels. Le city stade pourra également être utilisé.

Il demande à Madame Katell BEDOURET EYHARTZ de faire, pour le prochain conseil municipal, un détail des discussions qui auront eu lieu au niveau du conseil d'école et de la réorganisation de la restauration scolaire.

Le vote du budget étant achevé, Monsieur le Maire aborde le reste de l'ordre du jour.

OBJET : Communauté de Communes du canton de Podensac – MODIFICATION DES STATUTS

M. le Maire informe le conseil municipal qu'aux termes d'une délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2010 l'article 5 « compétences » dans son alinéa 6 des statuts de la Communauté de Communes du canton de Podensac ont été modifiés.

Monsieur le Maire évoque l'acceptation antérieure de la modification des statuts de la CDC afin qu'elle puisse assumer la gestion du réseau de lecture publique, en l'occurrence la médiathèque. A terme, pour l'animation complète du réseau de lecture publique les bibliothèques doivent être transférées, dont celle de Barsac, et gérées directement par la Communauté de Communes du canton de Podensac tant au niveau de l'animation, que des frais de fonctionnement, ou des charges de personnel et autres. Ainsi la CDC pourra « penser » l'animation du réseau de façon globale, réfléchir à l'harmonisation du personnel, à l'informatisation du réseau, à l'achat des fonds de livres en commun.

Monsieur le Maire conclut en précisant que toutes ces dispositions constituent la préparation au développement du réseau de lecture publique au travers de la future médiathèque, et pour « demain » l'installation progressive de médiathèques de proximité dont une à Barsac à la charge de la Communauté de communes.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de transférer la compétence de la bibliothèque de Barsac à la Communauté de Communes : la charge du transfert est quantifiée dans le budget communal pour un montant de 19 896 € à l'année évalué par la CLETC.

Le transfert est donc une économie pour la commune et une charge pour la CDC qui en contrepartie retient cette somme sur l'indemnité de compensation de 18 547 € versée à la commune (différentiel entre le coût des anciennes compétences transférées et la taxe professionnelle).

Autrement dit, la commune doit rembourser à la CDC le différentiel entre la charge transférée et l'indemnité de compensation versée soit la somme de 1349 €, sachant qu'au 1^{er} juillet la bibliothèque sera définitivement à l'entière charge de la CDC.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions : pas de questions.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté de création de la Communauté de communes du Canton de Podensac en date du 29 décembre 2003,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes,

ADOPTE les statuts de la Communauté de Communes du canton de Podensac et son annexe, joints à la présente délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2010 approuvant la modification des statuts de la Communauté de communes portant sur la compétence « Actions culturelles, sportives et éducatives »,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges portant sur les nouvelles chargées transférées,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après délibéré, ADOPTE ledit rapport et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au représentant de l'Etat et à Monsieur le Président de la Communauté de communes.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : DIA - IMMEUBLE 34 avenue Aristide Briand

Monsieur le Maire expose que suite à la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me ORSONI, Notaire à Cadillac, concernant un bien sis à Barsac, 34 avenue Aristide Briand, figurant au cadastre section E n° 29, pour 80 m², appartenant à Madame Anne Marie LATESTERE et Monsieur Gilbert Yves RAMIZ, son conjoint, il y a lieu de prendre la décision d'exercer ou non le droit de préemption communal.

Vu la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 23 mai 2005 portant sur la zone du droit de préemption urbain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

LE CONSEIL ADOPTE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : DIA - IMMEUBLE 77 avenue Aristide Briand

Monsieur le Maire expose que suite à la déclaration d'intention d'aliéner déposée par Me DAMBIER, Notaire à Bordeaux, concernant un bien sis à Barsac, 77 avenue Aristide Briand, figurant au cadastre section E n° 354, pour 255 m², appartenant à Monsieur et Madame LABARRIERE, il y a lieu de prendre la décision d'exercer ou non le droit de préemption communal.

Vu la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 23 mai 2005 portant sur la zone du droit de préemption urbain,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

LE CONSEIL ADOPTE

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : FOYER RURAL MULTI ASSOCIATIONS – MAISON DES ASSOCIATIONS – PLAN DE FINANCEMENT 2EME TRANCHE

Le projet consiste, dans sa deuxième phase, en la réhabilitation du premier étage du foyer rural multi associations, dont l'objectif est l'accueil des arts plastiques avec possibilité de dispenser des cours au rez-de-chaussée pour les personnes à mobilité réduite (salle de poterie, studio photo, espace atelier peinture, dessin, etc...).

COUT DE L'OPERATION :

	En euros
Montant HT des travaux	74 511,64
Honoraires Maîtrise d'Oeuvre	3 928,50
Honoraires SPS/Bureau de Contrôle	3 415,00
MONTANT TOTAL HT	81 855,14
T.V.A	16 043,61
MONTANT TOTAL TTC	97 898,75

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT:

	En euros
Subvention parlementaire exceptionnelle	10 000,00
DGE 35 % du montant HT des travaux et de la MO	27 454,04
DDR 32,26 % du montant HT des travaux et la MO	25 298,07
Commune (emprunt et autofinancement)	35 146,64
TOTAL RECETTES	97 898,75

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'octroi de la Dotation de Développement Rural malgré l'incertitude sur la suite favorable qui pourra être donnée à cette requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet

- accepte le plan de financement ci-dessus,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces demandes.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

OBJET : SKATE PARK : PLAN DE FINANCEMENT

Le projet consiste en la réalisation d'une aire de skate park.

COUT DE L'OPERATION

	En euros
Montant HT	30 920,00
T.V.A	6 060,32
MONTANT TOTAL TTC	36 980,32

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT:

	En euros
DDR 35 % du montant HT des travaux	10 822
CAF 20 %	6 184
CONSEIL GENERAL 25 %	7 730
Commune (emprunt et autofinancement)	19 974,32
TOTAL RECETTES	36 980,32

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'octroi de la Dotation de Développement Rural malgré l'incertitude sur la suite favorable qui pourra être donnée à cette requête.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- adopte le projet
- accepte le plan de financement ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces demandes.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions diverses.

Monsieur Jean-Marcel COULOMBEAU signale des trous dans la chaussée.

Monsieur le Maire lui répond que la communauté de communes délivre des bons de commande pour l'enrobé.

Monsieur Dominique CAVAILLOLS précise que le rebouchage à froid des trous est programmé dans les jours à venir.

Monsieur Frédéric LALANDE suggère l'utilisation de graviers blancs.

Monsieur le Maire insiste sur l'urgence de procéder à ce rebouchage en attendant l'intervention des services de la CDC pour un enrobé durable.

Pas d'autres questions.

20H05 LA SEANCE EST LEVEE